

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-023

Séance du 04 MARS 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/02/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à Baptiste COLLET

M. Gilles ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention : Association des Combattants et Gardiens de la Mémoire Reyrieux-Trévoux

Chaque année, début juillet, l'Union Fédérale des combattants de l'Ain, organise un voyage mémoriel en Alsace pour des élèves méritants.

Il s'agit en priorité des lauréats du concours de la résistance et de la déportation et ensuite nous complétons par d'autres élèves à l'initiative des associations locales du département.

C'est ainsi que chaque année, notre Association des Combattants et Gardiens de la Mémoire (ACGM) Reyrieux Trévoux propose 2 candidats par collège, c'est à dire Jean Compagnon, Jean Moulin, la Sidoine et en 2023, pour la première fois nous y avons associé un volontaire de l'ITEP Arc en ciel.

La commune de St Didier de Formans a récupéré le collège Jean Moulin, il s'agit de savoir si la mairie serait d'accord pour verser une subvention exceptionnelle correspondant à la part locale de voyage pour 2 élèves du collège, dont le coût est de 80€par élève soit 160€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Reconnaît l'intérêt de la démarche
- Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 160 €

Ainsi fait et délibéré le 04 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS



le secrétaire de séance
Gilles ROCHE